



2 Propriété et utilisation de voiture

Les propriétaires et utilisateurs de véhicules sont obligés de les enregistrer et de garder une garage, faire une révision périodique, N'oubliez pas de compter tous les frais annuels pour l'entretien et l'utilisation d'un véhicule comme l'essence, l'assurance automobile, la révision périodique, l'impôt, les réparations etc..

2-1 Immatriculation de voiture

Dans tous les cas indiqués dans les cadres ci-dessous, vous devez immatriculer votre voiture à la Direction Générale de la Circulation Routière de votre domicile et obtenir une plaque d'immatriculation. Vous pouvez demander au concessionnaire où vous avez acheté votre voiture de faire les démarches à votre place.

Pour acheter et enregistrer un voiture vous avez besoin d'un sceau enreistré (en cas d'une voiture légère, un sceau simple).

(voir [D Autres notifications-5 Sceau](#))..

Cas nécessitant une immatriculation	Lieu
<ul style="list-style-type: none">- Quand vous achetez une voiture- Quand le nom ou l'adresse du propriétaire de voiture change- Quand vous vendez ou achetez une voiture- Quand vous envoyez une voiture à la casse- Quand vous perdez votre plaque d'immatriculation	Direction Générale de la Circulation Routière de votre domicile